

# COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## **SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2019 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

**PRESENTS :**

M. Hugues PORTELLI, *Maire*,

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET,  
M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme MEZIERE, *Adjoints au Maire.*

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. CAZALET, Mme OEHLER,  
Mme GUTIERREZ, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,  
M. QUENUM, M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI, M. CLEMENT, *Conseillers  
Municipaux.*

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. NACCACHE (pouvoir à M. BLANCHARD)

M. LANDREAU (pouvoir à M. HAQUIN)

M. BUI (pouvoir à Mme ROCK)

M. EL MAHJOUBI (pouvoir à Mme MEZIERE)

M. KHINACHE (pouvoir à M. PORTELLI)

**ARRIVEE A 20H55 :** Mme CHIARAMELLO

**ABSENTS :** M. LAHSSINI, Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**M. QUENUM** qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

**I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2019****Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32****II- COMMUNICATIONS DU MAIRE****1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

**III - AFFAIRES GENERALES****1) Modification du tableau des effectifs****Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** que tous les postes de la collectivité peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- **PROCEDE** aux dites créations et suppressions.

NOMBRE	POSTES A CREER SUR LA VILLE	MOTIFS
4	Adjoint technique à 69.50%	Mensualisations
1	Animateur	Promotion interne
6	Agent de maîtrise	Promotion interne
1	AEA principal 1 <sup>ere</sup> classe 55%	Modification temps de travail
1	AEA principal 2eme classe 40%	Recrutement
1	AEA principal 2eme classe 50%	Recrutement
<b>NOMBRE DE POSTES CREES : 14</b>		

NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER SUR LA VILLE	MOTIFS
2	Rédacteur	Suppressions après avancement de grade
4	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Suppressions après avancement de grade
1	Agent de maîtrise principal	Suppression après avancement de grade
1	Adjoint technique à 71%	Augmentation taux d'emploi
1	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Recrutement sur un autre grade
3	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Suppressions après avancement de grade
1	Adjoint d'animation 71.38%	Suppression après avancement de grade
1	Attaché de conservation du patrimoine	Suppression après avancement de grade
<b>NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES : 14</b>		

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Votants : 32 Pour : 28**  
**Abstentions : 4 (M. BOYER, M. FABRE, M. TCHENG, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »**

- 2) Présentation du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2018

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **EXAMINE ET PREND ACTE** du rapport 2018 sur l'égalité entre les femmes et les hommes relatif aux agents de la commune, ainsi que celui sur l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la commune.

- 3) Mise à disposition d'agents auprès de l'Association des Maisons de santé pluri professionnelles d'Ermont

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec l'Association des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles d'Ermont ;

- **PRECISE** que ces mises à disposition se font contre remboursement de la rémunération des agents mis à disposition.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 4) Concours « Crèches de Noël 2019 » : approbation du règlement

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le règlement du concours ;

- **FIXE** le nombre de récompenses à six bons d'achat d'une valeur globale de 300 € ;

- **DIT** que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice concerné.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Pour : 28**

**Abstention : 1 (M. CLEMENT)**

**Contre : 4 (M. BOYER, M. FABRE, M. TCHENG, M. LUCCHINI) du Groupe « Générations Ermont »**

- 5) Maison des Services au Public d'Ermont : Fixation des nouveaux tarifs d'abonnement et approbation des modifications apportées au règlement public d'usage du garage à vélos

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **FIXE** les nouveaux tarifs d'abonnement au garage à vélos comme suit : 30 € l'année, 15 € les 6 mois et 7,50 € les 3 mois ;

- **APPROUVE** les modifications apportées sur le règlement public d'usage correspondant.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 6) Désignation des membres de la Commission de Concession de Service Public relative à l'installation, l'exploitation et l'entretien du mobilier urbain implanté sur la Commune d'Ermont

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DESIGNE** les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants après élection à la proportionnelle au plus fort reste qui constitueront la Commission de concession de service public compétente, comme suit :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. BLANCHARD</li> <li>- Mme PEGORIER-LELIEVRE</li> <li>- Mme MEZIERE</li> <li>- Mme DUPUY</li> <li>- M. TCHENG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme NEVEU</li> <li>- Mme MARY</li> <li>- M. TELLIER</li> <li>- M. RAVIER</li> <li>- M. LUCCHINI</li> </ul>

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 7) Contrat de concession relatif à la délégation de service public pour la gestion déléguée, par voie d'affermage, du Multi-Accueil "les Gibus" à Ermont :

- Lancement de la procédure

- Désignation des membres de la Commission

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **CONFIRME** le principe de la délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion déléguée du Multi Accueil « les Gibus » à Ermont ;

- **AUTORISE** le Maire à engager une procédure de mise en concurrence sur la base du cahier des charges ci-annexé, et de négocier avec les sociétés dont la candidature aura été admise, après ouverture des plis par la commission légale créée à cet effet ;
- **DESIGNE** les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants après élection à la proportionnelle au plus fort reste qui constitueront la Commission de délégation de service public compétente comme suit :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme CHIARAMELLO</li> <li>- M. TELLIER</li> <li>- Mme PEGORIER-LELIEVRE</li> <li>- Mme BOUVET</li> <li>- M. FABRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. HAQUIN</li> <li>- M. BLANCHARD</li> <li>- Mme MEZIERE</li> <li>- Mme DUPUY</li> <li>- M. BOYER</li> </ul>

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

#### IV - EDUCATION

- 1) Signature de la convention 2019/2020 avec l'Institut chinois pour la reconduction des ateliers de découverte de la culture chinoise

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **AUTORISE** le Maire :
  - A signer avec l'Institut Chinois les conventions pour la mise en place d'une découverte de la culture et de la langue chinoise sur le temps périscolaire dans le cadre de l'accueil de loisirs Louis Pasteur et Victor Hugo ;
  - A régler à l'Institut Chinois la somme suivante pour chacun des groupes : 1 773,75 euros (mille sept cent soixante-treize euros et soixante-quinze centimes) soit un total de 3 547,50 (trois mille cinq cent quarante-sept euros et cinquante centimes). Les frais de transports sont inclus et représentent la somme de 900 euros ;
  - A régler la facture envoyée par l'Institut Chinois correspondant aux ateliers mis en place par période mensuelle ou trimestrielle ;
- **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année, en partie sur le budget des ALSH 2019, et en partie sur le budget des ALSH 2020.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 2) Projet d'accueil d'enfants autistes du second cycle à l'école élémentaire Victor Hugo 2

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **AUTORISE** le Maire :
  - A signer avec l'APAJH du Val d'Oise et l'Agence Régionale de Santé la convention pour la mise en place d'un dispositif expérimental d'accueil d'enfants autistes du second cycle située dans l'école élémentaire Victor Hugo 2 ;
  - A octroyer une dérogation pour que les élèves de ces classes puissent bénéficier des tarifs liés au quotient familial appliqué aux familles de la commune, les crédits scolaires de la commune, l'accueil et la prise en charge des enfants lors de la pause méridienne ;
- **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2019.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 3) Quotient familial : modalités et champ d'application

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- APPROUVE** les nouvelles modalités de calcul du quotient familial ainsi que l'ensemble des éléments exposés.

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{12 \times \text{nombre de parts fiscales}}$$

Tranches	Quotient en €	
	Min	Max
1	0	300
2	301	400
3	401	500
4	501	650
5	651	800
6	801	950
7	951	1150
8	1151	1350
9	1351	1550
10	1551	1750
11	> 1751	

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## V - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS

### Enfance :

- 1) Modification des règlements de fonctionnement du multi-accueil « A Petits Pas » et de la crèche familiale « Les Marmousets »

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **APPROUVE** les nouveaux règlements de fonctionnement du multi-accueil « A Petits Pas » et de la crèche familiale « Les Marmousets ».

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

### Jeunesse :

- 2) Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ) : Approbation du règlement des élections

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **APPROUVE** le règlement des élections du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes pour le mandat 2019/2021 et suivants.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 3) Activités éducatives dans les collèges : Renouvellement des conventions avec les collèges Jules Ferry et Antoine de Saint-Exupéry

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **AUTORISE** le Maire à signer les nouvelles conventions pour l'année scolaire 2019/2020, avec les collèges Jules Ferry et Antoine de Saint-Exupéry et tout document afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 4) Bourses au mérite 2019 : Approbation de la mise en place, fixation des montants et du nombre de bénéficiaires

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **APPROUVE** la mise en place des bourses aux mérites dont l'enveloppe totale est de 1000 euros selon la répartition suivante :

- Brevet du collège : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires, 1 par collège) ;
- SEGPA : 100 € sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire) ;

- CAP ou BEP : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (3 bénéficiaires, 1 par établissement) ;
- BAC et CFA : 100 € sous forme de bons cadeaux (4 bénéficiaires, 1 par établissement) ;
- **DECIDE** de fixer un délai pour la perception des bons cadeaux, en cas d'absence du bénéficiaire à la cérémonie, à 1 mois suivant le déroulement de celle-ci.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 5) Approbation des conventions d'accompagnement et d'accueil de jeunes en situation d'exclusion temporaire scolaire entre le chef d'établissement, l'élève, ses représentants légaux, la commune, et le Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **AUTORISE** le Maire à signer avec les collègues volontaires d'Ermont, le CIO, les parents et les enfants concernés, les conventions relatives à l'accueil de jeunes en situation d'exclusion temporaire scolaire.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 6) Vote des nouveaux tarifs des activités du Service Jeunesse à compter du 1er octobre 2019

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **FIXE** pour le secteur Jeunesse, les tarifs des activités municipales ;
- **DECIDE** que les tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et seront valables pour les années suivantes sauf délibération contraire ;
- **MAINTIENT** les offres de bienvenue accordée aux nouveaux Ermontois ;
- **MAINTIENT** les offres accordées à tout détenteur d'un Pass'jeune ;
- **MAINTIENT** la gratuité bénéficiant aux élèves inscrits au Conservatoire qui souhaitent s'inscrire à la « pratique musicale collective » proposée par les Ateliers de Musiques Actuelles d'Ermont ;
- **PRECISE** que le règlement des activités peut se faire en numéraire, en chèque, tickets loisirs, par bons CAF et par chèques vacances ANCV, ou par carte bancaire si ce moyen de paiement est proposé ;
- **PRECISE** qu'un paiement fractionné pourra être proposé aux familles pour les ateliers et les séjours ;
- **PRECISE** que les recettes seront recouvrées dans le cadre des régies du Service Municipal Jeunesse.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## **VI - SPORTS**

- 1) Renouvellement de la convention de mise à disposition du gymnase du lycée Ferdinand Buisson à la Commune d'Ermont

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le lycée Ferdinand Buisson la Convention relative à l'utilisation par la Commune du gymnase du lycée, pour l'année scolaire 2019/2020.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 2) Convention d'occupation de la piscine municipale d'Ermont par les maîtres-nageurs sauveteurs pour les leçons de natation

***Le CONSEIL MUNICIPAL :***

- **APPROUVE** les termes du projet de convention d'occupation de la piscine municipale d'Ermont par les maîtres-nageurs sauveteurs pour les leçons de natation ;
- **AUTORISE** le Maire à signer avec les agents concernés ladite convention ainsi que tout document afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## VII - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCE

### Equipement :

- 1) Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF) : Adhésion de la commune de Linas (Essonne) au titre de la compétence d'autorité, organisatrice du service public de la distribution de gaz

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Linas au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF), pour sa compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

### Urbanisme :

- 2) Rétrocessions par Val Paris Habitat au profit de la commune d'Ermont, à l'euro symbolique :

- Parcelles en totalité : AP 260 / AB 701 / AD 415 / AP 514 / AR 234

- Parcelles à diviser : AB 277B-667B-730B, AC418B-601B, AD050B et C-051B et C, AP223A-546B

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AP 260, AB 701, AD 415, AP 514, AR 234 et des parcelles AB 277B-667B-730B, AC418B-601B, AD050B et C-051B et C, AP223A-546B appartenant à l'Office Public Valparisis Habitat à l'euro symbolique ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les actes y afférents.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 3) Vente du droit au bail d'un local commercial sis 18-20 rue de Stalingrad

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la vente du bail afférent aux biens et droits immobiliers à usage commercial, d'une superficie de 28 m<sup>2</sup>, dépendant d'un immeuble situé 18/20, rue de Stalingrad à ERMONT (95120), pour un montant de cinq mille euros (5.000,00€) ;

- **APPROUVE** le cahier des charges de rétrocessions correspondant ;

- **FIXE** les modalités de vente comme suit :

- Afficher en mairie pendant 15 jours, un avis de rétrocession : appel à candidatures, description du fonds, du bail, prix proposé et cahier des charges.

- **DIT** que publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération et information sur le site de la ville ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte y afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 4) Echange d'une partie des parcelles AP597 appartenant à la commune d'Ermont et une partie de la parcelle AP596 appartenant à la SCI « Activité courrier de Proximité » avec compensation financière au profit de la SCI « Activité courrier de Proximité », sise 2 rue François Plasson à Ermont

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ACTE** le paiement à la SCI « Activité courrier de Proximité » la somme de quatorze mille sept cents euros (14.700,00 €) correspondant au surplus d'empiétement de la commune parcelle AP 597 sur la parcelle AP 596 de la SCI « Activité courrier de Proximité » ;

- **APPROUVE** le plan de division établi par le cabinet géomètre GEOFIT EXPERT en date du 27 mai 2019 ;

- **PRECISE** que les ventes seront passées sous forme d'acte notarié ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte y afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 5) Mise en vente d'un bien communal sous forme d'appel public : Parcelle de terrain à bâtir – Lot n°3, issu d'une division d'une plus grande parcelle de section AP n°597, rue François Plasson à Ermont – Approbation du cahier des charges de cession

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la vente du terrain portant sur le lot N°3, issu d'une division d'une plus grande parcelle cadastrée AP N°597 sise, 2 rue François PLASSON ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à la vente de gré à gré de ces terrains dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun ;
- **FIXE** le prix à hauteur de 160.000 euros (cent soixante mille euros) hors frais de notaire, pour chacun d'eux ;
- **INDIQUE** la désignation des terrains à vendre suivant Plan Projet Appliqué du géomètre GEOFIT EXPERT, dûment habilité :
  - Terrain à bâtir, à viabiliser portant sur une surface de 386 m<sup>2</sup> ;
  - Le terrain est inscrit en zone U2a du plan local d'urbanisme (zone d'habitat collectif) ;
- **FIXE** les modalités de vente comme suit :
  - **La vente est ouverte à tous,**
  - **APPROUVE** le cahier des charges annexé à la présente délibération,
  - **PRECISE** que la vente sera passée sous forme notariée,
  - **PRECISE** que l'acquéreur prendra à sa charge auprès des services concessionnaires toutes les démarches utiles afin de rendre le terrain viabilisé,
  - **PRECISE** que toutes les charges afférentes à la viabilisation seront à la charge de l'acquéreur,
- **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération, par information sur le site de la ville et/ou tout autre support de communication ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

## VIII - FINANCES

- 1) Budget Principal : Décision modificative n°2/2019

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ADOPTE** la décision modificative n° 2/2019 du budget principal telle que présentée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
fonct	OP°	Nature	Libellé article	DM 2/2019
<b>RECETTES</b>				
				0 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =</b>				<b>0 €</b>
<b>DEPENSES</b>				
823		2121	Plantations d'arbres	170 000 €
251	201501	21318	Travaux réfectoire Victor Hugo	-160 000 €
311	201603	2313	Nouveau conservatoire	-10 000 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =</b>				<b>0 €</b>

- **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses à la somme de 0,00 €.

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 2/2019 s'élèvent donc à la somme de 0,00 €



Après intégration de la décision modificative n° 2/2019, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	36 577 509,94 €	41 468 392,51 €
Investissement	21 853 936,13 €	21 853 936,13 €
<b>Total =</b>	<b>58 431 446,07 €</b>	<b>63 322 328,64 €</b>

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 2) Présentation du rapport annuel 2018 relatif à la délégation de service public concernant la gestion et l'exploitation du marché d'approvisionnement Saint-Flaive

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'exploitation émis pour l'année 2018 par la société Lombard et Guérin.

- 3) Val Parisis Habitat : garantie communale d'emprunt pour l'opération de réhabilitation de 499 logements au sein des résidences « Les Rossignaux 1 et 2 » - 2<sup>ème</sup> tranche

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ARTICLE 1** : La commune d'Ermont accorde sa garantie pour une quotité égale à 100 % concernant le remboursement d'un emprunt d'un montant maximum de **5 520 419,41 €** (cinq millions cinq cent vingt mille quatre-cent dix-neuf euros et quarante et un centimes) que Val Parisis Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à parfaire le financement de l'opération de réhabilitation de 499 logements aux résidences « Les Rossignaux 1 et 2 » phase 2.
- **ARTICLE 2** : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

**Contrat n° 97710**

Caractéristiques	PAM
Enveloppe	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5305963
Montant	<b>5 520 419,41 €</b>
Commission d'instruction	<b>0 €</b>
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	1,35%
TEG	1,35%
<b>Phase d'amortissement</b>	
Durée	20 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,60%
Taux d'intérêt	1,35
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	0,00%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

- **ARTICLE 3** : La garantie de la commune d'Ermont est accordée pour la durée totale du prêt.
- **ARTICLE 4** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse de Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **ARTICLE 5** : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- **ARTICLE 6** : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de Dépôts et Consignations et Val Parisis Habitat.
- **ARTICLE 7** : La Commune demande l'ajustement final de la garantie communale au montant du prêt qui sera effectivement mobilisé par Val Parisis Habitat selon les éventuelles subventions octroyées, lesquelles devront être retracées au plan de financement définitif de l'opération.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 4) Partenariat entre la commune et l'association « *Cultures du Cœur Val d'Oise* » :

- Présentation du rapport d'activité de la saison culturelle 2018/2019
- Versement d'une subvention de fonctionnement

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **OCTROIE** à l'association « *Cultures du Cœur Val d'Oise* » une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 euros pour la saison 2019 – 2020 ;
- **DECIDE** de mettre à disposition de l'association « *Cultures du Cœur Val d'Oise* », 24 places réparties sur 3 spectacles programmés sur la saison culturelle 2019-2020.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 5) Contrat de Ville 2015/2020 : attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association ESSIVAM au titre du projet « Bain de langue »

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 euros à l'association ESSIVAM au titre de l'année 2019 pour son projet *Bain de langue*.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 6) Cinéma : tarification du dispositif « Lycéens et Apprentis au cinéma »

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la tarification du dispositif « Lycéens et Apprentis au cinéma » à 2.50 € par élève et par séance au titre de la saison 2019/2020.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 7) Signature de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune d'Ermont et l'Association Educative des Chênes (AEC)

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2019-2020, avec l'Association Educative des Chênes (AEC) ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document ou avenant afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21H45.*



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hugues PORTELLI.

**NB** : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2019 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1<sup>er</sup> étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

**AFFICHÉ le 3 octobre 2019**